

AMAP'YON
Maison de quartier de Saint André d'Ornay
55 chemin Guy Bourrieau
85000 La Roche sur Yon
www.amapyon.info

EXPOSITION PERMANENTE (GAEC)
Lochet Antoine & Quero Florianne
4 la galerie 85280 La Ferrière
Tel 06 66 73 28 21

Contrat d'engagements AMAP
"Part de récolte légumes" – 1 PANIER de 19.5 Euros- hebdomadaire
Du 1^{er} Mai 2026 au 30 avril 2027

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements définis dans la charte des AMAP¹, à savoir:

Engagements de l'adhérent :

- préfinancer la production,
- assurer au moins 1 permanence distribution,
- gérer le partage éventuel de son panier, ses retards et absences (vacances...) aux distributions,

Engagements du maraîcher partenaire :

- livrer chaque semaine des produits de qualité, frais, issus de l'agriculture biologique², de saison, de sa ferme,
- être présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles sur l'avancée des cultures, et accueillir les adhérents sur sa ferme au moins 1 fois pendant la saison d'engagement,
- être transparent sur ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Partager des risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.), Informer le comité des soucis rencontrés,

COORDONNEES de l'ADHÉRENT :

Nom:

Si vous aviez un contrat la saison précédente et souhaitez reporter les même informations, entourez la mention :

OUI NON

si "oui" ne pas remplir ci dessous

ADRESSE.....

CP.....VILLE.....

.....

TEL.....

MAIL

Modalités de paiement : 1 chèque par mois à l'ordre de **Lochet Antoine**

1 disponible auprès de l'association ou du producteur

2 Produits issus de l'agriculture Biologique certifiés par ECOCERT FR-BIO- 01 agriculture France

Partage des récoltes

Tous les vendredis, de 18h30 à 19h30, à la maison de quartier de St André d'Ornay (La Roche sur Yon)

Le producteur informe l'adhérent que, en accord avec l'AMAP'YON, certains légumes pourront, ponctuellement, en cas de problème de production sur la ferme, être achetés à d'autres producteurs bio.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire.

calendrier de distribution des Legumes & nombre de vendredi par mois							
mai	2	Aout	4	nov	4	Fev	4
pas de distri 1	pont	7		6		5	
pas de distri 8	pont	14		13		12	
pas de distri 15	pont	21		20		19	
22		28		27		26	v
29							
Juin	4	Sept	4	Dec	3	Mar	4
5		4		4		5	v
12		11		11		12	
19		18		18		19	
26		25		pas de distri 25	v	26	
Juillet	5	Oct	5	Jan	4	Av	5
3		2		pas de distri 1	v	2	
10		9		8		9	
17		16		15		16	
24		23	v	22		23	v
31		30	v	29		30	v

tarif panier		€19.50	
mois	banque	num de cheque	montant
mai			€39.0
Juin			€78.0
Juillet			€97.5
Aout			€78.0
Sept			€78.0
Oct			€97.5
Nov			€78.0
Dec			€58.5
Jan			€78.0
Fev			€78.0
Mar			€78.0
Av			€97.5
		total	€936.0

Fait à le

Noms et signatures

De l'adhérent cocontractant

de l'agriculteur

d'un membre du Bureau